



Charte des collections

La charte des collections présente les objectifs généraux de la bibliothèque de Viroflay et fixe les grands principes selon lesquels sont constituées les collections de documents. Ce texte d'orientation générale est complété par un document technique, interne au service, qui précise les modalités de développement de l'ensemble des collections et qui est revu périodiquement (plan de développement des collections).

Principes généraux

La bibliothèque de Viroflay a pour mission de faciliter l'accès à la culture et à l'information, ainsi que de favoriser la pratique des loisirs. A ce titre, son action se réalise dans le respect des principes énoncés par le Manifeste de l'UNESCO¹ en collaboration avec l'I.F.L.A. en 1994 et mis à jour en 2022.

Ainsi, afin de proposer des collections susceptibles de satisfaire ses publics, elle se dote d'une politique documentaire qui définit les critères d'acquisition des documents. Elle doit se conformer aux lois et règlements en vigueur :

- *Lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985 sur la propriété littéraire et artistique ;*
- *Loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse ;*
- *Décret du 9 novembre 1988 sur le contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques publiques ;*
- *Lois n°72-546 du 1^{er} juillet et 90-615 du 13 juillet 1990 sanctionnant les discriminations ethniques, racistes, religieuses ;*
- *Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.*

1. Les collections

1.1 Des collections diversifiées

Notre objectif est de répondre aux attentes et aux besoins du public le plus large possible. Les collections sont diversifiées par :

- les contenus (fiction, documentation, loisirs, musique, cinéma...),
- les supports proposés (livres, presse, CD, DVD, jeux et documentation numérique),
- les niveaux d'approche du contenu de ces documents - jusqu'au 1^{er} cycle universitaire.

1.2 Des collections actualisées

Les acquisitions sont toujours réalisées en lien avec l'actualité, en suivant les nouvelles parutions et l'évolution des connaissances.

¹ Texte complet sur <https://www.ifla.org/public-library-manifesto/>

1.3 Des collections choisies

Il est nécessaire de faire un choix parmi une offre éditoriale très importante.

Le bibliothécaire utilise les ressources d'informations suivantes : presse écrite, audiovisuelle, Internet, ainsi que différents outils (formation, documentation spécialisée, conseil de libraire, suggestion de lecteurs...).

De par sa connaissance du monde éditorial et du public viroflaysien, et tenant compte également du budget voté par la Ville, le bibliothécaire s'engage ainsi à choisir des ouvrages répondant à l'intérêt collectif.

2. Fonctionnement

Le développement des collections est placé sous la responsabilité de la responsable de la bibliothèque, assisté par les responsables des collections. Une évaluation annuelle permet de s'assurer de la bonne réalisation de la politique documentaire.

Tous les bibliothécaires participent à la sélection des titres afin de pouvoir renseigner au mieux le public quel que soit le domaine.

2.1 Découpage par domaines

Les collections sont divisées en domaines d'acquisitions :

- Littérature
- Documentaires et Musiques
- Images
- Documents numériques
- Presse
- Jeux de société

Chacun de ces domaines est confié à un acquéreur-référent qui travaille lui-même en collaboration avec les autres acquéreurs. Il prend en charge le développement de son domaine pour les publics jeunes et adultes.

2.2 Définition des objectifs annuels

La responsable de l'établissement définit annuellement, et en collaboration avec les référents, des objectifs d'acquisition dont elle évalue la réalisation en fin d'exercice.

Les objectifs sont définis :

- dans le respect des orientations fixées et des moyens alloués par la municipalité ;
- en lien avec les besoins exprimés ou supposés de la population de la ville ;
- en fonction des résultats d'activité de l'année précédente.

2.3 Renouvellement des collections

Elles sont, si possible, renouvelées de 10 % chaque année, afin de rester attractives. Le volume d'ouvrages supprimés doit a priori correspondre à celui acquis.

Les critères pour retirer un document des rayons (opération dite de « *désherbage* ») sont : l'état physique, l'actualité du contenu, l'intérêt pour le public...

Ils sont soit vendus par la bibliothèque, soit donnés à des structures, organismes ou associations, soit détruits, en respectant le circuit de recyclage spécifique.

2.4 Critères d'exclusion

Le respect des lois oblige d'exclure à l'achat les ouvrages ou publications incitant à la discrimination ou à la haine raciale, les ouvrages négationnistes, les ouvrages de propagande - notamment politique.

Par ailleurs, certains types de documents ne sont pas acquis : autoédition, thèses universitaires non commercialisées, manuels scolaires, ouvrages pornographiques, ouvrages émanant de sectes...

Nous sommes également attentifs à ne pas inclure des ouvrages dépassant le stade du premier cycle universitaire.

2.5 Fournisseurs

Les documents sont achetés auprès de fournisseurs titulaires choisis selon les règles des marchés publics et dans le respect des cahiers des charges.

Les dons de la part d'organismes ou de particuliers doivent répondre aux mêmes critères de sélection que les documents achetés (*voir détails en annexe*).

La participation des publics

Les souhaits exprimés dans les classeurs de suggestions « *Des achats à suggérer ?* » ou sur le site de la bibliothèque font l'objet d'une réponse systématique.

Les bibliothécaires prennent en compte les souhaits des lecteurs, dans la mesure du possible.

(Cf. 1.3 *Des collections choisies*).

3. Domaines d'acquisition

Les collections sont constituées en fonction de l'âge du public et existent sous plusieurs supports.

3.1 Littérature

Les acquisitions sont choisies selon des répartitions :

- soit de langues d'expression,
- soit de genres ou formes. L'objectif est d'offrir un panorama représentatif de la production éditoriale.

3.2 Documentaires

L'accent est mis sur l'actualisation et le sérieux de l'information (œuvres de vulgarisation). La garantie éditoriale, en ce sens, est primordiale : il est avant tout fait confiance aux éditeurs et maisons d'édition reconnues dans ces domaines. Le travail des bibliothécaires s'appuie sur leur connaissance des collections de référence dans chaque discipline.

3.3 Musique

Différents styles musicaux sont représentés. Le fonds musical est régulièrement enrichi de nouvelles parutions reflétant la production contemporaine, sans oublier des titres de référence.

3.4 Images

Ce pôle d'acquisition regroupe tous les documents ayant trait à l'image : films, albums pour enfants, bandes dessinées, beaux-arts, contes...

Le fonds « crèches » est, quant à lui, particulièrement destiné aux professionnels de la petite enfance de la ville de Viroflay.

3.4.1 Cinéma

La sélection des films à la bibliothèque tient compte de plusieurs paramètres :

- les achats de films pour les bibliothèques s'effectuent obligatoirement auprès de fournisseurs négociant le droit de prêt, dans le cadre législatif s'appliquant aux bibliothèques publiques,
- de nombreux réalisateurs ou œuvres ne sont pas disponibles à la vente pour les bibliothèques (absence de droits de prêt), de manière temporaire ou permanente.

3.4.2 Jeux

Dans le cadre de sa mission de loisirs, la bibliothèque propose une sélection de jeux ouverte à l'emprunt, ainsi que des livres-jeu.

4. Bibliothèque numérique

La bibliothèque offre, via son site web, des documents dits « livres numériques ». Ce fonds est constitué de romans ados et adultes, des essais, acquis par les bibliothécaires.

Des vidéos à la demande sont accessibles également via le site de la bibliothèque - l'offre est fournie par « *La Médiathèque Numérique* » (*ArteVOD*, *UniversCiné* et *La Cinetek*).

De la presse en ligne est accessible via le site de la bibliothèque qui propose un riche catalogue (quotidien, hebdomadaire, mensuel). L'offre est fournie par *Cafeyn*.

L'offre en ligne de Versailles Grand Parc complète la bibliothèque numérique de Viroflay.

Accessible via le site de la bibliothèque, elle propose notamment des contenus d'autoformation : soutien scolaire, méthodes de langues, code de la route...

5. Collections périodiques

La bibliothèque propose de la presse papier (magazines, journaux) ainsi que de la presse en ligne pour répondre aux besoins des Viroflaysiens en matière d'actualité.

Plusieurs modes d'achats sont mis en place :

- des achats par abonnements, gérés par une centrale d'achat choisie selon la procédure des marchés publics,
- des achats de numéros ou titres diffusés en librairie, choisis selon les mêmes critères que les autres documents,
- des achats par abonnement de presse numérique (Cf. 3.5).

Dans le cadre de la pluralité des ressources, la bibliothèque veille à une représentation équilibrée des tendances et opinions.

Ne sont pas achetées : la presse syndicale, associative ou d'entreprise ; la presse érotique et pornographique ; la presse de partis politiques ; la presse gratuite ; la presse issue de partis religieux ; les fanzines.

L'équipe de la bibliothèque